



Une nouvelle «charte des droits» pour le secteur maritime: Un modèle pour une mondialisation

Article de Juan Somavia,
Directeur général du Bureau international du Travail
(Avril 2006)

GENEVE – Lorsque l'Organisation internationale du Travail a adopté, au mois de février, une «charte des droits» pour les marins du monde entier, toutes les parties concernées – gouvernements, gens de mer et armateurs – ont salué cette nouvelle norme du travail comme une avancée décisive pour le secteur d'activité le plus mondialisé de tous.

La convention du travail maritime, 2006, vise un secteur qui est devenu l'un des moteurs de la mondialisation. Cette branche d'activité, où la productivité et la demande ont augmenté au cours des dernières décennies, concerne 90 pour cent du commerce mondial. En établissant des règles rigoureuses et uniformes pour les travailleurs, les employeurs et les gouvernements qui participent au commerce maritime, la convention donne un modèle pour répondre aux défis les plus préoccupants de la mondialisation aujourd'hui.

L'industrie maritime est un élément hautement spécifique et emblématique de l'économie mondiale. Jusqu'à récemment, les normes du travail applicables à ce secteur étaient fragmentées, tant dans leur contenu que dans leur application. L'Organisation maritime internationale (OMI) avait pris des mesures importantes pour assurer une protection dans les domaines de la sécurité, de la certification et de la pollution, mais le secteur était noyé dans une multitude de normes internationales du travail datant de plus de huit décennies.

La nouvelle convention de l'OIT modernise ces normes pour:

- consolider et mettre à jour plus de 68 conventions et recommandations antérieures;
- établir les exigences minimales pour les marins qui travaillent sur un navire;
- traiter des conditions d'emploi, de l'hébergement, des équipements de loisirs, de la restauration, de la protection sanitaire, des soins médicaux, du bien-être et de la sécurité sociale;
- encourager le respect de ses dispositions par les affréteurs et les propriétaires de navires tout en laissant aux gouvernements une flexibilité suffisante pour se conformer à ses prescriptions de la manière la mieux adaptée à leurs lois et pratiques;
- renforcer la mise en vigueur des normes à tous les niveaux, y compris des dispositions concernant les procédures de plainte accessibles aux marins, la supervision par les armateurs et les capitaines des conditions à bord de leurs navires, la juridiction et le contrôle des Etats du pavillon sur leurs bateaux, et l'inspection des navires étrangers par l'Etat du port.

Tout cela est nouveau. Qui plus est, cette norme reconnaît également que dans le secteur maritime aujourd'hui, travail de qualité et marine de qualité vont de pair. Cette clairvoyance exceptionnelle et cette capacité de dialogue social entre les organisations de gens de mer et les organisations d'armateurs ont donc aidé à jeter les fondements d'une approche novatrice de la politique sociale qui représente une contribution entièrement nouvelle à la réalisation d'une mondialisation juste.

Comment la convention y parvient-elle? Premièrement, en assurant l'équilibre nécessaire entre les normes et réglementations du travail nécessaires dans le secteur et la recherche de la productivité et de la compétitivité. A l'heure de la mondialisation, cet équilibre est essentiel. Il ne s'agit pas d'une alternative, mais d'une proposition qui assure en même temps l'équité et l'efficacité dans un secteur diversifié et en pleine évolution.

Deuxièmement, c'est le premier ensemble complet de normes internationales du travail qui soit adopté sans qu'aucune des parties prenantes tripartites de l'Organisation ne s'y oppose – en l'occurrence, les représentants des gens de mer, des armateurs et des gouvernements. Aucun des délégués présents (plus de 300) à la conférence de l'OIT n'a voté contre la convention.

Troisièmement, la convention contient des dispositions qui tiennent du bon sens et qui sont viables pour sa propre mise en oeuvre. Les gens de mer et les armateurs n'auront plus à se reporter à toute une gamme de lois nationales assujetties à des normes internationales du travail divergentes. Pour la première fois dans l'histoire, les dispositions de la convention établissent un socle véritablement mondial sur lequel les diverses lois nationales régissant le travail maritime peuvent s'appuyer.

Enfin, quatrièmement, cette convention montre que les hommes ont la capacité, l'intelligence et la volonté politique de trouver des solutions équilibrées pour rendre la mondialisation équitable. D'autres secteurs mondialisés doivent relever des défis semblables. Les gouvernements s'efforcent de gérer et de développer les économies nationales et certains secteurs en faisant face aux exigences d'ajustement au processus de libéralisation des finances et des échanges. Les entreprises se battent pour réussir, se développer et survivre face à la concurrence de plus en plus vive sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux. Et les travailleurs ont souvent l'impression d'être les premières victimes de ces tensions.

Dans la recherche du meilleur moyen d'aller de l'avant, il est devenu de plus en plus évident qu'il ne peut y avoir de succès durable avec des solutions purement nationales à des problèmes mondiaux. Nous ne trouverons pas non plus les bonnes solutions sans dialogue entre les principales parties prenantes.

Il incombe aux responsables politiques d'avancer rapidement dans la ratification de cette nouvelle norme. Je tiens à lancer un appel à tous les chefs d'Etat et de gouvernement et aux présidents des assemblées législatives nationales pour qu'ils inscrivent la ratification de la convention du travail maritime sur la liste de leurs priorités. Ensemble, ils peuvent faire en sorte que cela se produise rapidement.

Plus tôt nous obtiendrons les ratifications nécessaires (30 pays représentant 33 pour cent du tonnage brut de la flotte marchande mondiale), plus tôt la convention entrera en vigueur et plus tôt nous pourrions confirmer le rôle de la convention maritime comme prélude d'une ère nouvelle dans l'économie mondialisée – où travailleurs, employeurs et gouvernements se sont rencontrés pour produire un instrument international bénéfique à tous.

Ce n'est qu'un commencement. Un jour, l'histoire fera état du fait que le dialogue a permis non seulement de répondre aux défis que représentent la vie, le travail et la gestion d'une entreprise en mer, mais aussi de donner un nouveau modèle pour relever le pari difficile qui consiste à réaliser une mondialisation juste.

* * *